



## Dépôt d'un instrument parlementaire

Question 2026-GC-230

### Compétences fondamentales : où en est l'école fribourgeoise ?

Auteur-e-s : **Dorthe Sébastien, Michellod Savio**

Nombre de cosignataires : **0**

Dépôt : **10.09.2026**

Développement :

Transmission au Conseil d'Etat : **10.09.2026**

### Dépôt

Dans une question déposée en 2024, le Conseil d'Etat était interrogé sur les mesures prises à la suite des résultats des évaluations PISA et de la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales (ci-après : CoFo).

Dans sa réponse du 18 novembre 2024, le Conseil d'Etat relevait notamment que la part des élèves les plus faibles constituait un sujet de préoccupation et indiquait que les services de l'enseignement obligatoire avaient mis en place différentes mesures afin de répondre aux besoins des élèves rencontrant le plus de difficultés.

Depuis lors, plusieurs nouvelles données sont disponibles. Les résultats PISA 2025 montrent qu'en Suisse, la proportion d'élèves n'atteignant pas le niveau minimal de compétence a encore augmenté. Elle atteint désormais 28,8 % en lecture et 23,2 % en mathématiques. Plus largement, seuls 65,4 % des jeunes de 15 ans atteignent simultanément le niveau minimal dans les trois domaines que sont la lecture, les mathématiques et les sciences, contre 73,3 % en 2015.

Les dernières évaluations CoFo permettent parallèlement de mieux connaître la situation fribourgeoise. Les résultats sont globalement bons en comparaison intercantonale. Pour les élèves de 11H, la Direction de la formation et des affaires culturelles constate toutefois qu'une majorité des élèves de la filière exigences de base a été mise en grande difficulté dans les tests. Elle relève également le lien important entre origine sociale et atteinte des compétences fondamentales.

Ces résultats posent dès lors moins la question du classement de l'école fribourgeoise que celle de sa capacité à garantir l'acquisition d'un socle minimal de compétences par le plus grand nombre.

Nous posons dès lors les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Quelle proportion des élèves fribourgeois de 11H n'atteint pas aujourd'hui les compétences fondamentales dans les différents domaines évalués par les CoFo, en distinguant si possible les trois types de classes du cycle d'orientation ?
2. Comment ces proportions ont-elles évolué par rapport aux précédentes évaluations disponibles ?
3. Le Conseil d'Etat partage-t-il la préoccupation exprimée par PISA 2025 quant à l'augmentation de la proportion d'élèves n'atteignant pas le niveau minimal de compétence ?

4. Comment évalue-t-il concrètement l'efficacité des mesures qu'il mentionnait dans sa réponse à la question 2024-GC-222, notamment les appuis pédagogiques, le FLS, les mesures de pédagogie spécialisée, la différenciation pédagogique et les nouveaux moyens d'enseignement ?
5. Dispose-t-il d'indicateurs permettant de déterminer si ces mesures améliorent effectivement les compétences des élèves auxquels elles sont destinées ?
6. Quelle analyse fait-il du constat selon lequel une majorité des élèves fribourgeois de la filière exigences de base a été mise en grande difficulté lors des dernières épreuves CoFo de 11H ?
7. Des mesures spécifiques sont-elles envisagées pour augmenter la proportion d'élèves qui terminent leur scolarité obligatoire en maîtrisant les compétences fondamentales ?